

[1828] Les choses en restèrent là jusqu'au mois de mars 1828. Enfin plus convaincu que jamais qu'il était nécessaire de s'occuper de cette œuvre, j'en parlai de nouveau à M. Tessier et à Monseigneur Whitfield, alors Administrateurs du Diocèse; ils me permirent de commencer comme je le pourrais : en conséquence, je fis part de mes idées à ce sujet à deux excellentes filles de couleur, bien pieuses et bien capables de tenir école. Elle me dirent l'une et l'autre que depuis plus de dix ans elles pensaient à cela, qu'elles s'étaient consacrées à Dieu pour cette bonne œuvre, attendant patiemment que dans son infinie bonté il les mit sur la voie de se donner à Lui entièrement. Elles ajoutèrent /2/ que M. Babade et Monsieur Muranviller, Curé de la Pointe (de Sainte Mémoire) leur en avaient souvent parlé et que ce dernier avait eu l'idée d'établir une école à la Pointe pour les gens de couleur. Elles me promirent de faire pour cette œuvre tout ce que je croirai convenable, qu'elles étaient entièrement à ma disposition. D'autant plus qu'elles étaient sur le point, faute de moyens, de cesser une petite école gratuite qu'elles avaient établie chez elles depuis quelques années. Certain de leur bonne volonté je me mis en devoir de préparer les voies. Jusqu'ici je n'avais eu la pensée que d'établir une école. Mais, réfléchissant au peu de stabilité d'un pareil établissement qui, ne reposant que sur la tête de ces deux personnes, pourrait manquer d'un moment à l'autre, soit par la mort de l'une d'elles, ou pour tout autre raison, je pensais à établir une espèce de société religieuse afin que liées entre elles par des liens religieux, l'œuvre qu'elles allaient entreprendre fut par là même assurée et produisit un plus grand bien. Quelles qu'aient été les idées qu'on m'ait prêtées dans l'établissement des sœurs de la Providence, je déclare devant Dieu que je n'en ai pas eu d'autre que celles que j'avance ici. Dieu m'en a donné la pensée et dans tout ce que j'ai fait j'ai cru accomplir Sa Sainte et Divine volonté. Les succès, les grâces qu'il a accordés à cet établissement pendant les quatre premières années sont, j'ose l'espérer, un sur garant de la pureté de mes vues et de mes sentiments. Le 1<sup>er</sup> avril je revis ces deux bonnes filles, je leur fit part de mes nouvelles idées : elles leur plurent infiniment et d'autant plus qu'elles s'étaient données à Dieu dans cette intention. Je leurs dis de recommander /3/ la chose à Notre Seigneur et à la Sainte Vierge Marie, que j'en ferais autant de mon côté et que je prierais le Vénérable M. Tessier d'offrir le Saint Sacrifice à cette intention. La chose en resta là jusqu'au 22 avril que ces deux bonnes filles vinrent me trouver avec Mme Charles, autre femme de couleur, après une longue conversation sur les moyens à prendre et les fonds nécessaires pour entreprendre cette œuvre, nous convînmes qu'il fallait commencer de suite : mais qu'il était absolument important qu'elles trouvassent une troisième personne fille pieuse et d'une vertu éprouvée qui voulut se joindre à elles. On pensa qu'il fallait ouvrir une souscription et s'assurer d'avance d'un certain nombre d'écolières soit externes ou pensionnaires. J'intéressai la Charité de Mesdames Chatard et Ducatel qui voulurent bien se charger des listes de souscription. Je fis part de tout ce que j'avais fait à Monseigneur Whitfield. Il y donna son consentement et Dieu ayant béni ces premiers efforts, je ne pensais plus qu'à mettre l'œuvre en exécution.

13 juin

Enfin, le 13 juin 1828 Elisabeth Lange, Marie Magdeleine Balas et Rosine Bouegue vinrent loger dans la maison qu'on avait louée de M. Hoffman au coin de l'allée du Séminaire et ont commencé l'établissement avec onze pensionnaires et neuf externes. Elles commencèrent dès ce jour-là même à se former en communauté et à suivre par voie d'apprentissage ou de noviciat une petite règle qui leur fut donnée et le 24 de juin suivant, Elisabeth Lange fut établie Supérieure. Il fut dès lors convenu que le changement de Supérieure aurait lieu tous les trois ans le jour de St Jean Baptiste : mais que cette première année n'étant pour toutes qu'une /4/ épreuve ou noviciat, la Supériorité d'Elisabeth Lange ne commencerait à compter que du 24 juin 1829.